

Négociation du 17/11/2009 : La direction veut un accord sur les prêts de personnels et veut retarder la négociation des ASC !

A quelques jours des élections professionnelles CE et DP, la direction avait convoqué les organisations syndicales pour une énième négociation. Elle a souhaité faire un point sur le déroulement des élections, la négociation des activités sociales et culturelles des CE, les modalités de prêts des personnels entre sites. De plus, elle a, à sa propre initiative semble-t-il, proposé de revoir l'accord d'avancement des OSD et TSO. La CFDT s'y est vivement opposée, trouvant la démarche injustifiée au regard du bon fonctionnement actuel de ces commissions.

Prêt de personnels : la CFDT fait des propositions !

Pour faire face à une baisse de charge «potentiellement durable», la direction fait appel à des salariés volontaires pour aller travailler dans d'autres sites, en attendant une amélioration de la situation de leur centre. Dans la pratique, les volontaires ne se «bousculent pas au portillon» parce que les conditions proposées à ce jour ne répondent pas à leurs attentes. La CFDT a, à de nombreuses reprises, interpellé le PDG sur la nécessité d'améliorer les mesures d'accompagnement de ces salariés afin de réduire le recours au chômage partiel ou d'éviter des situations plus graves encore. La direction, souhaitant harmoniser les pratiques dans le groupe, a proposé un projet qui pourrait aboutir à un accord sur les prêts de salariés.

La CFDT avait envoyé un courrier au DCRH pour l'informer des demandes des personnes concernées :

- **compensation financière de 10%**
- **indemnités de 50 euros/mois pour les frais de nettoyage** d'effets personnels.
- **temps de trajet** (hebdomadaire) pris sur le temps de travail.
- **durée des prêts** fixée à 6 mois reconductibles.
- rédaction de **conventions de prêts** avec avenant au contrat de travail si nécessaire (modifications importantes des conditions de travail ou changement de filiales) ou simple notification.
- **garantie des droits des salariés en**

matière de salaires, avancements, déroulement de carrière, formations... qui restent liés à l'établissement d'origine. Pour cela, la communication avec le centre d'accueil doit être renforcée.

- **remboursement des frais** sur la base de l'accord «missions-déplacements».

La direction a accepté les 4 derniers points et a trouvé l'ensemble des sujets «raisonnables». Le DCRH souhaite débattre avec les RH de centres, dans quelques jours, de la «hauteur» de la réponse sur les autres points.

La CFDT lui a rappelé que si la direction souhaitait réussir ces prêts «potentiellement durables», elle devait y mettre les moyens et cela passe aussi par une meilleure incitation financière et des aménagements d'horaires.

Avancement OSD/TSO :

A la demande de personne, la direction a rédigé un projet d'accord, alors que l'actuel (non dénoncé) satisfait tous les partenaires. Réalisant l'inefficacité d'une telle démarche, le DCRH a convenu de faire perdurer la situation actuelle. Quand on peut faire simple...!

Budget des CE (ASC):

Le DCRH a simplement indiqué qu'il souhaitait donner du temps à la négociation et a soumis à réflexion le report de celle-ci à fin 2010. En fait, elle veut se donner du temps pour s'assurer de ses obligations

envers les CE auprès de ses experts financiers et juridiques. Pour la CFDT, la direction doit respecter les textes qui régissent les dotations CE dans le périmètre de l'UES, ce qui la contraindra à augmenter les budgets quoique le DCRH en dise.

Composition du CCE :

Toujours campé sur une proposition à 14 élus au lieu de 16, le DCRH a enregistré un désaccord à ce jour et remet la discussion sur le sujet à l'après élections du 3 décembre.

CCE le 25 novembre

La direction convoque le CCE avec à l'ordre du jour le **«plan d'action en faveur du maintien dans l'emploi des seniors»**. Alors même, que se déroule un deuxième groupe de travail sur le sujet, la direction a déjà prévu de le passer en CCE. Cela montre bien que son seul objectif est de justifier d'un débat pour présenter son plan d'actions aux autorités compétentes, avant le 1^{er} janvier 2010, afin d'éviter les pénalités financières. Malgré les attentes des salariés seniors de partir plus tôt, la direction passe en force. Les débats en CCE s'annoncent houleux !

Autres points à l'ordre du jour :

- rapport égalité homme/femme
- contrats mutuelle expatriés
- nouvel outil Talentsoft.